

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Monsupt

Franck Brechon

DOI : 10.4000/books.alpara.2964

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Alpara

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

ISBN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BRECHON, Franck. *Monsupt* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 26 avril 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2964>>. ISBN : 9782916125527. DOI : 10.4000/books.alpara.2964.

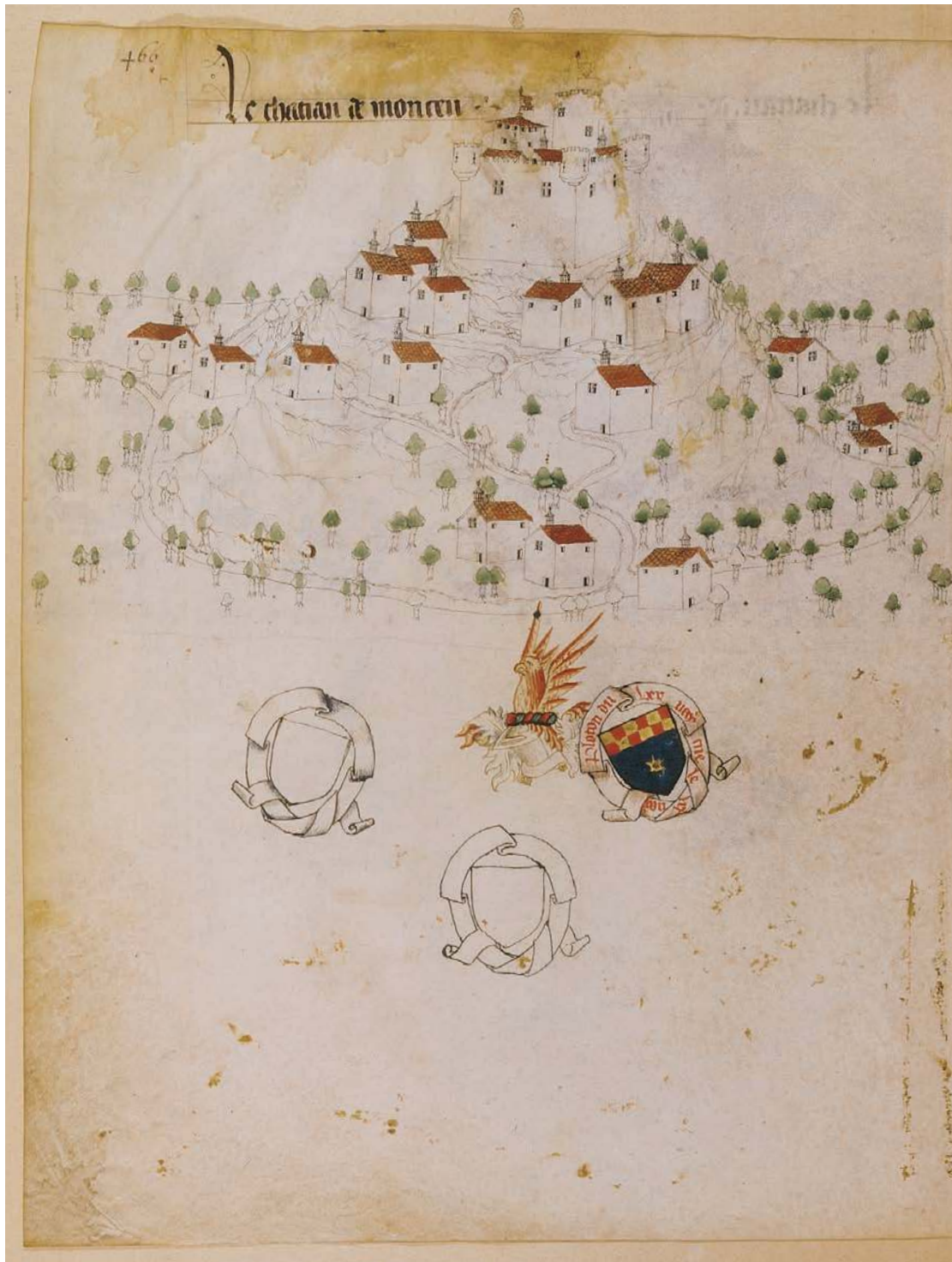


Fig. 230 - Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 466) : le chatiau de Monceau.

MONSUPT

466

Le chatiau de Monceau

Département : Loire ; canton : Saint-Jean-Soleymieux ; commune : Saint-Georges-Haute-Ville

L'apport des sources écrites

L'existence du *castellum de Monte Seupt* est attestée pour la première fois en 1167, lorsque Guy, comte de Forez, l'ayant déjà repris en fief de Louis VII avec le château de Montbrison, y joint ceux de Montarcher, Saint-Chamond, La Tour-en-Jarez, et Chamousset, tout en recevant en augment de fief les droits régaliens dans les châteaux de Marcilly, Donzy, Cleppé, Saint-Priest, Lavieu et Saint Romain. Il est alors précisé que les châteaux de Montbrison et de Monsupt « oncque n'eurent seigneur » (Chartes du Forez, n° 1763 ; Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 10). Alors allodial, ce château ne sera par la suite jamais inféodé jusqu'à la fin du Moyen Âge. En revanche, les comtes de Forez en rendront régulièrement hommage au roi, comme en 1316 (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 1420) ou en 1362 (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 2856). La documentation mentionne à plusieurs reprises l'existence de personnes de rang aristocratique portant le surnom toponymique « de Monsupt » tout en étant possessionnées sur les lieux, mais il n'est pas possible d'établir un lien direct entre celles-ci et le site. Ainsi, par exemple, en 1202, Aymar de Monsupt et sa femme, pour l'anniversaire de celle-ci et de son père, vendent pour 18 livres et 8 sous de monnaie lyonnaise à Marie Bererie, nonne de Jourcey, des droits sur des terres sises à Curaise, sur Prétieu, et à Mécilleu (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 44 ; Chartes du Forez, n° 19). Une soixantaine d'années plus tard, en 1262, Jeannin de Monsupt, *domicellus*, en dédommagement d'une caution de 75 livres viennoises payée pour lui, concède des revenus situés à Monsupt à Guillaume Ronin, chevalier (Chartes du Forez, n° 1445). En 1289, Jean de *Monteseuto* est témoin lorsque Barthélémy du Verney, de Montbrison, reprend en franc fief d'Andrée, abbesse du couvent de Bonlieu, divers cens et tâches qu'il tenait en alleu à Plavage (Chartes du Forez, n° 263).

Le *castellum* de Monsupt est le chef-lieu d'un mandement dont l'existence est attestée pour la première fois en 1229, lorsque le comte Guy IV donne au luminaire de Notre-Dame-de-Montbrison une rente de 7 livres forts lyonnais, et à la sacristie une rente de 2 setiers de seigle sur la censive des mandements de Saint-Romain-le-Puy et de Monsupt (Chartes du Forez, n° 1588), mandement que l'on retrouve encore ensuite attesté à de nombreuses reprises pour y localiser des biens ou des droits, comme en 1274 (Chartes du Forez, n° 1497) ou en 1292 (Chartes du Forez, n° 427). Cette châteltenie est par la suite érigée en capitainerie, à partir de 1368 et durant les premières années de la décennie 1370, pour tenter de résister aux incursions de bandes armées (Fournial, 1967, p. 338, 340), alors qu'un prévôt est attesté à plusieurs reprises durant les XIV^e et XV^e siècles (Titres de la maison ducale de Bourbon, nos 3541 et 5051). La première mention du site fait bien référence au *castellum* de Monsupt, et non au *castrum*, ce qui est sémantiquement très différent. Doit-on en conclure qu'aucun habitat paysan n'existe alors sous ses murs ? C'est possible, ou alors il n'est qu'au début de sa structuration. Quoi qu'il en soit, les terriers de la fin du Moyen Âge mentionnent des habitants non seulement dans le *castrum*, mais aussi hors de celui-ci, puisqu'une nouvelle fortification est édiflée pour les protéger dans les années 1360-1370 (cf. *infra*). Bien que proche de l'*iter forezii* (Fournial, 1967, p. 137-138), Monsupt n'en connaît pas moins un développement limité. Il ne subsiste d'ailleurs aucun habitat sur le site qui a été abandonné après la fin du Moyen Âge. En effet, sa désertion n'est pas le contrecoup des crises des XIV^e et XV^e siècles, puisque le terrier de 1450 nous montre encore un village pleinement habité (ADL, B 2051). Le *castrum* de Monsupt, modeste, n'induit aucune modification du réseau paroissial préexistant, puisque la *capella castri*, placée sous le vocable de sainte Marie (ADL, B 1866, f°8 v°), ne devient jamais chef-lieu de paroisse, bien qu'à la fin du Moyen Âge le terme d'*ecclesia* soit employé pour la désigner (ADL, B 2048, f° 19 ; De Fréminville,



Fig. 231 - Vue aérienne du site dans les années 1990.

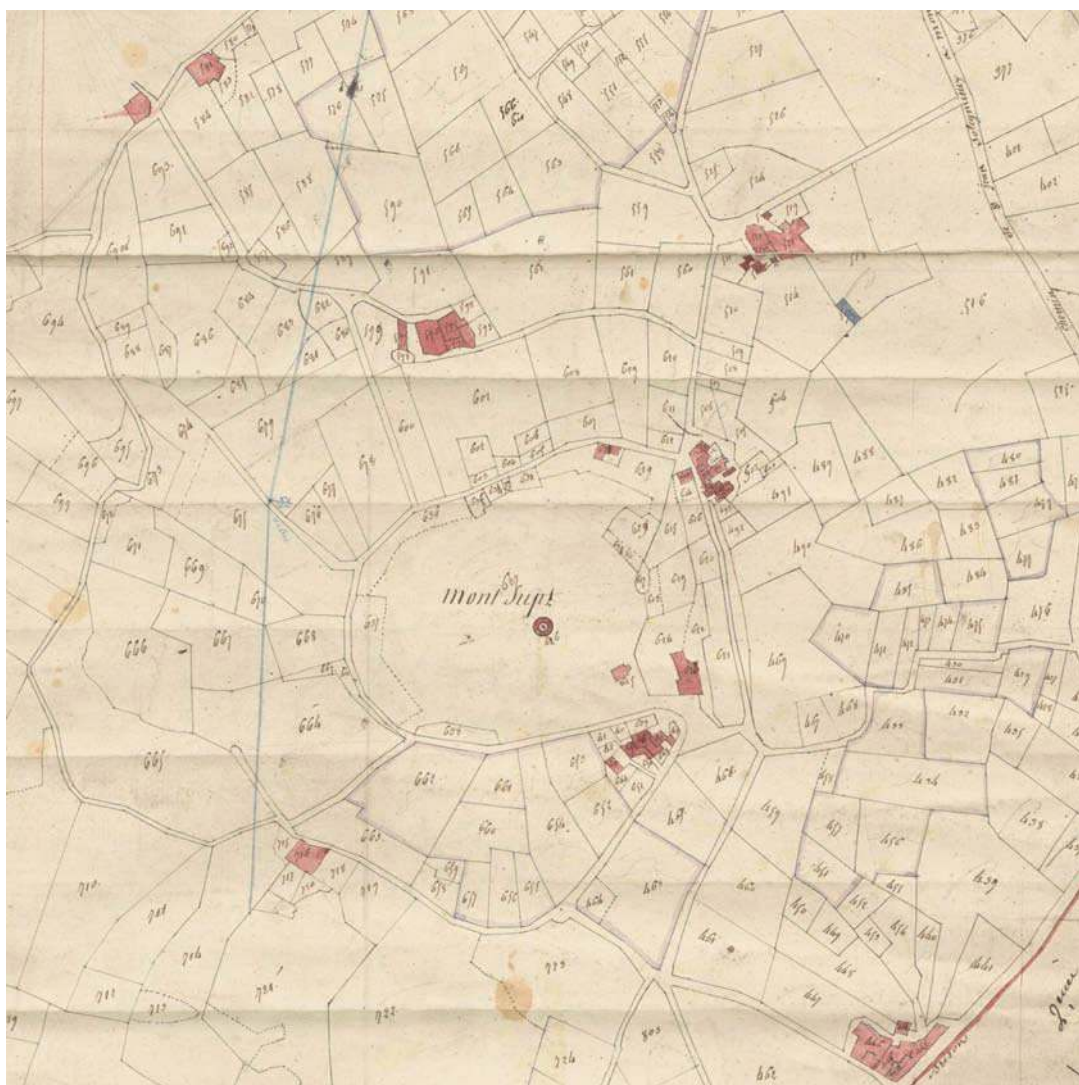


Fig. 232 - Extrait du plan cadastral du début du XIX^e siècle.

1905, t. II, p. 131 ; ADL, B 2002, f° 19). Le château demeure en fait durant tout le Moyen Âge dans le ressort de la paroisse Saint-Georges d'Hauteville, dont l'église est probablement d'origine altimédiévale (Dufour, 1946, p. 875-876).

La représentation de l'Armorial

Le site de Monsupt, tel qu'il est représenté sur la vignette, s'apparente à un site castral très classique. Le relief, tout d'abord, est celui d'une butte aux flancs assez abrupts : c'est sur ses pentes, parcourues par de nombreux chemins, et au sommet que s'établit le site. Le piètre état de conservation des vestiges, tout comme le manque d'élément marquant, interdit d'identifier avec certitude l'angle sous lequel le site a été représenté. On peut seulement penser qu'il est vu depuis le nord ou le nord-ouest, ce qui, nous y reviendrons, expliquerait l'absence d'un certain nombre d'éléments. L'élément dominant, majeur, est le château qui couronne la colline. Massif, il se présente sous la forme d'une enceinte quadrangulaire probablement même carrée, dont les hauts murs sont crénelés et percés de deux baies à meneau sur chaque face visible. Les angles de cette enceinte sont occupés par des échauguettes rondes elles aussi crénelées et percées d'ouvertures de tir. Seul l'angle opposé au dessinateur peut être occupé par une tour carrée, mais la perspective ne permet pas d'assurer qu'il ne s'agit pas d'une construction de l'intérieur de l'enceinte masquant en réalité une quatrième échauguette. On remarquera qu'aucune porte n'est représentée. L'intérieur de cette enceinte est occupé par un haut donjon cylindrique au sommet crénelé et percé de deux baies à meneau. Sur celui-ci flotte une bannière aux armes des ducs de Bourbon. Il faut associer à cette tour maîtresse une éventuelle tour carrée, dont on ne sait pas vraiment si elle n'est pas en fait une tour d'angle. Plus basse, cette dernière est couverte d'une toiture à quatre pentes qui surmonte des créneaux. Une modeste ouverture carrée perce chaque face visible de cette tour. Pour être complet sur les bâtiments occupant l'intérieur de cette enceinte, il faut encore signaler trois constructions dont seules les toitures émergent. Pour autant que l'on puisse en juger, il s'agit de maisons répondant au modèle stéréotypé de l'Armorial : toiture à deux pentes, cheminée à mitre et fenêtre sur le mur-pignon. L'interprétation du dessin de ce château est assez difficile et pose de nombreuses questions. En effet, en raison de ses dimensions modestes, il faut penser que l'on est en présence d'un château au sens strict du terme, et non d'un *castrum* associant un habitat villageois à un habitat châtelain. Typologiquement, le château représenté s'apparente, en effet, à ce que l'on rencontre sur de nombreux autres sites associant un donjon et une modeste chemise maçonnée. Alors, dans ce cas, comment expliquer la présence de quelques maisons ? Saturant l'espace fortifié, elles ne peuvent en outre fonctionner avec les baies perçant les remparts qui, en l'état, semblent n'ouvrir sur rien. L'extérieur des remparts du château est occupé par un semis assez lâche de maisons, les dix-huit constructions presque toutes identiques se répartissant sur les versants de la colline de Monsupt. Seules sept d'entre elles sont regroupées en deux ensembles plus proches qui peuvent esquisser un village castral, mais ce dernier n'est pas fortifié. Par ailleurs, aucun lieu de culte n'est représenté sur le dessin.

Les données archéologiques et le parcellaire

Comme pour quelques autres sites représentés dans l'Armorial, les vestiges archéologiques conservés à Monsupt sont assez décevants. Ténus, même confrontés au parcellaire napoléonien (fig. 232), ils rendent la critique du document assez difficile et aléatoire. Heureusement, quelques textes de la fin du Moyen Âge apportent des renseignements complémentaires permettant, si ce n'est de restituer le site, au moins d'en cerner la morphologie et les principaux ensembles constitutifs. Le château de Monsupt est implanté sur une colline dominant assez largement la région (fig. 231, 233), le relief réel étant assez bien rendu par l'Armorial. Le sommet de cette colline a été aménagé en vue de l'implantation du château. Un tertre au relief avivé a été érigé, non par apport de matériaux meubles mais par creusement d'un fossé rupestre ceinturant l'ensemble du sommet. D'une largeur moyenne de trois à quatre mètres, il est à l'heure actuelle profond de deux mètres environ. Le centre du site est encore occupé par les vestiges d'un donjon circulaire (fig. 234). Ce dernier est conservé sur une hauteur de cinq mètres en moyenne. Il présente un appareil peu répandu, directement lié à la nature du substrat rocheux puisqu'il est construit en tronçons de prismes basaltiques¹ (fig. 235, 236). Aucune ouverture n'est visible sur la hauteur conservée ; la base du donjon était constituée d'une basse-fosse aveugle couverte d'une voûte en coupole encore partiellement conservée. Le tertre au centre duquel s'élève le donjon était ceinturé d'un rempart. Très arasé à l'heure actuelle, celui-ci apparaît notamment sur le versant nord, où il est conservé sur une hauteur d'un mètre et sur quatre à cinq mètres de longueur. Cette enceinte réduite, bien représentée sur la vignette de l'Armorial, est attestée en outre par la documentation, délimitant la *bassa curte* (ADL, B 2051). Ainsi, en 1450, il est fait mention du *vintenum castri*, que perce la *magna porta* qui livre le passage à une rue conduisant *apud donjonum* (ADL, B 2052). On sait, en outre, que ce rempart est supplanté, ou au moins doublé par une autre, dès la seconde moitié du XIV^e siècle, puisqu'on 1379, il est question du *vintenum antiquus* et de la *muralia nova* (ADL, B 2051), à moins qu'il ne s'agisse de travaux importants de réfection permettant de distinguer des parties « vieilles » et « neuves » sur le rempart. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable,

1 - Rappelons que la lave, lorsqu'elle se refroidit brutalement au contact de l'eau, forme des colonnes polygonales parallèles appelées prismes. Ces derniers se séparent facilement les uns des autres et forment ainsi des moellons parfaits. De beaux exemples de cette technique se rencontrent sur des sites castraux de régions voisines, comme Brion, en Vivarais, ou Chapeuil, en Velay (Laffont, 2004).



Fig. 233 - Vue d'ensemble du site.



Fig. 234 - La tour maîtresse et son fossé, assemblage panoramique.

dans la mesure où aucun élément de terrain ne permet d'accréditer l'idée qu'un second rempart ait été construit (il ne figure d'ailleurs pas non plus sur la vignette). Aucun vestige de la *magna porta* de 1450 n'est conservé en élévation et rien ne permet de situer son emplacement. Tous les bâtiments représentés sur la vignette occupant cet espace enclos ont disparu et seuls quelques fragments de maçonnerie impossibles à interpréter peuvent encore en conserver le souvenir. Tout au plus, une citerne rupestre est-elle visible dans le fossé nord, à l'aplomb du donjon. L'église (dédiée à sainte Marie-Madeleine) se situe en contrebas du donjon, sur le versant sud-est de la colline. Bien conservée, c'est le principal bâtiment médiéval du site (fig. 237). Elle ne figure pas sur le dessin de l'Armorial, cachée par le château dans la perspective choisie. C'est un modeste édifice à nef unique prolongée par une abside polygonale à l'est. L'accès principal à l'église se fait par une porte ménagée dans la façade. En arc brisé, elle est décorée d'un chanfrein et d'un cavet. Une seconde ouverture obstruée s'ouvrait initialement sur le mur nord. Un clocher-mur est placé entre l'abside et la nef, supporté par un arc triomphal. Il est percé d'une arcade géminée reposant sur une colonnette. Intérieurement, la nef est simplement charpentée, alors que l'abside semi-circulaire est voûtée en cul-de-four. Pour autant que le crépi abondant le laisse entrevoir, l'ensemble constitue un édifice roman dont la construction pourrait être placée dans un XII^e siècle tardif, ou dans la première moitié du XIII^e siècle. À la fin du Moyen Âge, ce premier édifice a fait l'objet de modifications, dont on perçoit encore l'ajout d'une fenêtre et l'ouverture de la porte occidentale. Plus tardivement encore (au XIX^e siècle ?), le sommet de l'édifice a fait l'objet de remaniements, l'ensemble ayant été surélevé, alors



Fig. 235 - Détail des vestiges de la tour maîtresse circulaire.



Fig. 236 - Vue intérieure de la tour maîtresse circulaire.



Fig. 237 - Le chevet de la chapelle Sainte-Marie.

qu'une ouverture, appareillée en brique, a été ménagée dans la façade occidentale, au-dessus de la porte. Rien ne subsiste plus de l'habitat civil médiéval représenté sur la vignette et mentionné dans les terriers. Déserté, il est totalement tombé en ruine et a disparu. Tout au plus, le parcellaire peut en conserver le souvenir. En effet, des parcelles de petite taille sont adossées au chemin qui ceinture le site. De plus, le terrain est à cet endroit perturbé par de nombreuses anomalies topographiques, bourrelets et creux, pouvant renvoyer aux substructions de bâtiments anciens, ce que viennent corroborer de nombreux éboulis peu naturels.

Monsupt est un château bâti par les comtes de Forez, probablement dans le courant du XII^e siècle. Il agglomère dès lors un habitat qui ne connaît toutefois qu'un développement limité et ne bénéficie d'ailleurs pas, comme c'est le cas pour les sites d'une certaine importance dans la seconde moitié du XIV^e siècle ou au début du XV^e siècle, de la construction d'une seconde enceinte. Le maigre essor de ce village ne justifie pas non plus que la *capella castr*i soit érigée en église paroissiale, à l'inverse par exemple de ce que connaît le site voisin de Sury-le-Comtal. Pour relativement limité qu'il soit, le village ne déborde pas moins des remparts du *castrum* initial, ce que montre bien la vignette avec de nombreuses maisons situées *extra muros*. La représentation du site dans l'Armorial est globalement bonne. En effet, le donjon est correctement représenté au sommet de la colline. Il est bien de plan circulaire et l'enceinte réduite quadrangulaire qui l'enserme sur la vignette paraît de surface correcte, même si elle est limitée. Le fossé, repérable sur le terrain, est bien marqué sur le dessin par un escarpement rocheux. Pour finir, l'absence de l'église sur le dessin s'explique par la perspective retenue.

Franck Brechon

Page 466

LE CHATIAU DE MONCEU

Étude héraldique

828. *Ploton du Vernay crie Le Vernay*

d'azur à l'étoile d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules.

Jean, dit Ploton du Vernet (cf. *supra* n° 781 p. 75). Ses armoiries sont répétées ici à cause de sa seigneurie de La Garde, sise au nord du Puy de Montsupt.

Deux écus vides.

Emmanuel De Boos